

Appel à contributions 2025/2

Date limite de réponse à l'appel à contributions : CLOS

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2025-2
Jurisprudence sociale comparée

« Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale »

Coordination par Allison FIORENTINO (Maître de conférence, Université de Rouen)
et Gilles AUZERO (Professeur, COMPTRASEC - Université de Bordeaux)

ARGUMENTAIRE

La Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (RDCTSS)¹, dont le but est de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit comparé du travail et de la sécurité sociale à travers le monde, consacre chaque année un numéro spécial (n°2) à une chronique de « Jurisprudence sociale comparée ».

La RDCTSS n°2025/2 se propose de rassembler des études concernant : « Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale ».

Le droit social, en raison de sa nature protectrice et de ses implications pour les relations de travail, impose des exigences spécifiques en matière de preuve. Les litiges en droit du travail et en droit de la sécurité sociale nécessitent souvent un équilibre délicat entre la protection des droits des travailleurs et les impératifs de vérité et de justice. La preuve y joue un rôle central, que ce soit pour établir des faits de harcèlement, de discrimination, ou encore pour justifier des licenciements.

La jurisprudence française illustre bien cette complexité. Historiquement, la Chambre sociale de la Cour de cassation adoptait une position de rigueur absolue à l'égard des preuves déloyales. Toute preuve obtenue de cette manière était systématiquement écartée. Toutefois, au cours des dernières décennies, la jurisprudence a commencé à montrer des signes d'inflexion. Plus récemment, les arrêts du 22 décembre 2023 ont marqué un tournant en admettant, sous certaines conditions, la recevabilité de preuves obtenues de manière déloyale.

Ce revirement de jurisprudence est l'occasion de nous questionner sur la pratique des cours étrangères en matière de preuve.

¹ <https://comptrasec.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale/>

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Nous vous invitons à soumettre des articles explorant les modes de preuve dans la jurisprudence sociale de votre pays ou à travers une approche comparative. Voici quelques questions et pistes de réflexion pour orienter vos contributions :

1. Quelles sont les principales règles relatives à l'administration de la preuve dans les litiges sociaux dans votre juridiction ?
2. Comment les juridictions de votre pays traitent-elles les preuves obtenues de manière illicite ou déloyale ?
3. Quels sont les principes directeurs en matière de charge de la preuve dans les affaires de harcèlement, discrimination ou licenciement abusif ?
4. Quelles évolutions récentes peut-on observer dans la jurisprudence concernant l'utilisation des nouvelles technologies comme moyens de preuve ?
5. Comment le droit de votre pays équilibre-t-il les droits de l'employeur à surveiller ses salariés et le respect de leur vie privée ?
6. Existe-t-il des différences notables entre les juridictions de première instance et les juridictions d'appel dans l'appréciation des preuves ?
7. Quel est l'impact des conventions internationales et des décisions de la CEDH sur les pratiques de preuve dans votre pays ?

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Format des contributions attendues

Les contributions devront être rédigées en langue française, anglaise ou espagnole, d'un volume maximal de **25 000 signes**, notes de bas de pages et espaces compris.

Les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- Le titre de l'article.
- Un résumé d'environ 500 caractères et quelques mots-clés (3-5).
- Le nom de l'institution ou de l'organisation de rattachement de l'auteur.
- Les champs de recherche de l'auteur.
- Deux références bibliographiques de l'auteur (au choix).
- Les adresses postale et électronique de l'auteur.

Calendrier

Date limite d'envoi pour les propositions d'articles (résumé de 500 mots + titre + proposition de plan) : 1^{er} octobre 2024

À : geraldine-allison.fiorentino@univ-rouen.fr et gilles.auzero@u-bordeaux.fr

Copie à : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

- **Réponse aux auteurs : 15 octobre 2024**
- **Date limite de remise des articles : 1^{er} février 2025**

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation aveugle par des experts indépendants. Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit. En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes. Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur. **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.** Sur cette base, le Comité éditorial prend la décision de publier ou non les manuscrits soumis.